



RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-18-2021

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les cités et villes et du Code de la sécurité routière, la Ville de Bromont a le pouvoir de réglementer la circulation et le stationnement sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite apporter des modifications audit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 novembre 2021 et que le règlement a également été déposé à cette même séance;

En conséquence, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit, sujet à toutes les approbations requises par la *Loi*, à savoir :

ARTICLE 1. L'**annexe C – Arrêt points de tangente** est annulée et remplacée par l'annexe C jointe au présent règlement afin :

- d'ajouter trois Arrêts points de tangente sur la rue George-Adams.

ARTICLE 2. L'**annexe D – Sens unique** est annulée et remplacée par l'annexe D jointe au présent règlement afin :

- d'ajouter un Sens unique sur la rue George-Adams, dans la boucle.

ARTICLE 3. L'**annexe H – Interdiction de stationner** est annulée et remplacée par l'annexe H jointe au présent règlement afin :

- d'ajouter un Interdiction de stationner sur le chemin d'Adamsville, devant le 120, chemin d'Adamsville, du côté est.
- d'ajouter deux Interdictions de stationner sur la rue Bagot, entre Stanstead et le rond-point, côté nord-est, ainsi que dans le rond-point.
- d'ajouter deux Interdictions de stationner sur la rue de Charlevoix, entre la rue Nicolet et Champlain, du côté est, du 15 décembre au 15 mars, ainsi que de 10m de chaque côté du stationnement pour détenteurs de vignettes FSA, du côté ouest.
- d'ajouter un Interdiction de stationner sur la rue des Deux-Montagnes, à l'ouest de l'intersection de la rue Chapleau, du 15 décembre au 15 mars (adresses civiques paires) sauf pour un détenteur de vignette municipale valide hors des opérations de déneigement.
- de modifier un Interdiction de stationner à l'ouest de l'intersection de la rue Chapleau (adresses civiques impaires).

Règlements de la Ville de Bromont



- d'ajouter un Interdiction de stationner sur le chemin d'Huntington, entre la limite municipale et la rue des Deux-Montagnes, du côté est, lorsque les panneaux temporaires d'interdiction de stationner sont visibles.
- de modifier un Interdiction de stationner sur le chemin d'Huntington, entre la rue des Deux-Montagnes et la limite municipale, du côté ouest (plutôt que devant le stationnement P5 de SkiBromont).
- d'ajouter un Interdiction de stationner sur le chemin des Irlandais, entre le chemin de Missisquoi et la rue Saint-Patrick, du 15 décembre au 15 mars, du côté nord.
- d'ajouter un Interdiction de stationner sur le chemin de Missisquoi, depuis l'entrée du 240, chemin de Missisquoi, jusqu'à 100m avant l'accès au sentier M39, du 15 décembre au 15 mars, du côté nord.
- d'ajouter un Interdiction de stationner dans le stationnement de l'Hôtel-de-Ville dans les cases situés à l'ouest du stationnement, entre 6h00 et 18h00 du lundi au vendredi, sauf pour les employés municipaux.
- d'ajouter un Interdiction de stationner sur la rue de Windsor entre l'accès du parc Windsor et la rue de Laviolette, du côté nord.
- de modifier un Interdiction de stationner sur la rue Nicolet afin de retirer l'exception pour les détenteurs de vignettes FSA.
- de préciser les emplacements des Interdictions de stationner sur la rue O'Connor.

ARTICLE 4. L'annexe I – **Autres panneaux** est annulée et remplacée par l'annexe I jointe au présent règlement afin :

- d'ajouter une Entrée interdite excepté véhicule autorisé sur la rue de Charlevoix.

ARTICLE 5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE



ANNEXE C



Arrêts points de tangente

Intersections

Adamsville, ch. d'	Devant école St-Vincent-Ferrier	
Adamsville, ch. d'	Devant école St-Vincent-Ferrier	
Aéroport, boul. de l'	Adamsville, ch. d'	
Amos, rue d'	Québec, rue de	
Amos, rue d'	Saguenay, rue du	
André, rue	Laura, rue	
André, rue	Granby, ch. de	
Argenteuil, rue d'	Gatineau, rue de	
Argenteuil, rue d'	Saguenay, rue du	
Artisan, rue de l'	Aubergiste, rue de l'	
Artisan, rue de l'	Charpentier, rue du	
Atlantique, rue de l'	Pacifique Est, rue du	
Atrium, rue de l'	Rigole, rue de la	
Atrium, rue de l'	Verrières, rue des	
Aubergiste, rue de l'	Charpentier, rue du	
Aubergiste, rue de l'	Violoneux, rue du	
Aulnes, rue des	Mont-Gale, rue du	
Azurés, rue des	Yamaska, rue de	
Bagot, rue de	Stanstead, rue de	
Balthazar, rue	Magenta, ch.	
Beauce, rue de	Chambly, rue de	<i>plus à l'Est</i>
Beauce, rue de	Chambly, rue de	<i>plus à l'Ouest</i>
Beauharnois, rue de	Gaspé, ch. de	
Bedford, rue de	Shefford, rue	
Bellechasse, rue de	Montcalm, rue	
Bellevue, rue	Écureuils, rue des	
Belval, ch.	Paquette, ch.	
Belval, ch.	Racine, ch.	
Bérard, ch.	Granby, ch. de	<i>plus à l'Est</i>
Bérard, ch.	Granby, ch. de	<i>plus à l'Ouest</i>
Berges, rue des	Adamsville, ch. d'	
Berges, rue des	Berges, rue des	<i>plus à l'Est</i>
Berges, rue des	Berges, rue des	<i>plus à l'Ouest</i>
Boisés, rue des	Chambly, rue de	<i>plus à l'Est</i>
Boisés, rue des	Chambly, rue de	<i>plus à l'Ouest</i>
Bolets, rue des	Coprins, rue des	
Borduas, rue de	Saguenay, rue du	
Bosquet, rue du	Perdrix, rue des	
Boucherville, rue de	Québec, rue de	<i>plus au Nord</i>
Boucherville, rue de	Québec, rue de	<i>plus au Sud</i>
Bouffard, rue	Adamsville, ch. d'	
Boulais, rue	Adamsville, ch. d'	<i>plus au Nord</i>
Boulais, rue	Adamsville, ch. d'	<i>plus au Sud</i>
Bouleaux, rue des	Mont-Gale, rue du	
Bourgmestre, rue du	Patriotes, rue des	
Bourgmestre, rue du	Charpentier, rue du	
Brousseau, rue	Adamsville, ch. d'	
Bruce, rue	Beauce, rue de	
Bruce, rue	Chambly, rue de	

Règlements de la Ville de Bromont

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Brunelles, rue des	Pierre-Laporte, rte	
Buck, rue	Dunlavey, rue	
Caron, rue	Adamsville, ch. d'	
Carrières, ch. des	Gaspé, ch. de	
Castors, rue des	Chevreuil, rue du	
Castors, rue des	Mouettes, rue des	
Catherine-De Médicis, rue	Couronne, rue de la	
Cavalières, rue des	Skieurs, rue des	<i>plus au Nord</i>
Cavalières, rue des	Skieurs, rue des	<i>plus au Sud</i>
Centaure, rue du	Laprairie, ch.	
Cèpes, rue des	Morilles, rue des	
Cercle-des-Cantons, rue du	Gaspé, ch. de	
Chambly, rue de	Champlain, rue	
Chambly, rue de	Iberville, rue d'	
Champlain, rue	Pentes, rue des	
Chanterelle, rue de la	Shefford, rue	
Chanterelle, rue de la	Morilles, rue des	
Chapelier, rue du	Patriotes, rue des	
Chapleau, rue	Deux-Montagnes, rue des	
Chapleau, rue	Mercier, rue de	
Charles-X, rue	Couronne, rue de la	
Charlevoix, rue de	Champlain, rue	
Charpentier, rue du	Bourgmestre, rue du	
Charpentier, rue du	Patriotes, rue des	
Chênes, rue des	Hêtres, rue des	<i>plus au Nord</i>
Chênes, rue des	Hêtres, rue des	<i>plus au Sud</i>
Chênes, rue des	Épinettes, rue des	
Chevreuil, rue du	Perdrix, rue des	
Choinière, ch.	Pierre-Laporte, rte	
Choinière, rue	Adamsville, ch. d'	
Ciel, rue du	Aéroport, boul. de l'	
Cleary, rue	O'Connor, rue	
Colline, rue de la	Bromont, boul. de	
Compton, ch.	Pierre-Laporte, rte	
Cooley, rue	Gaspé, ch. de	
Cormiers, rue des	Mélèzes, rue des	
Cormiers, rue des	Mont-Gale, rue du	
Côte-Est, rue de la	Deux-Montagnes, rue des	
Coteaux, rue du	Ruisseau, rue du	
Couronne, rue de la	Compton, ch.	<i>plus au Nord</i>
Couronne, rue de la	Compton, ch.	<i>plus au Sud</i>
Cyclistes, rue des	Golfeuses, rue des	<i>plus à l'Est</i>
Cyclistes, rue des	Golfeuses, rue des	<i>plus à l'Ouest</i>
Cyclistes, rue des	Faubourg, rue du	
Darcy, rue	Pierre-Laporte, rte	<i>plus au Nord</i>
Darcy, rue	Pierre-Laporte, rte	<i>plus au Sud</i>
Deux-Montagnes, rue des	Huntington, ch.	
Deux-Montagnes, rue des	Deux-Montagnes, rue des	
Deux-Montagnes, rue des	Mercier, rue de	
Deux-Montagnes, rue des	Côte-Est, rue de la	
Diamant, rue du	Pierre-Laporte, rte	
Diapason, rue du	Pierre-Laporte, rte	
Diligences, ch. des	Gaspé, ch. de	
Dion, rue	Grégoire, rue	
Domingue, rue	Côte-Est, rue de la	
Dominique, rue	André, rue	
Dominique, rue	Laura, rue	
Doonan, rue	Dunlavey, rue	
Dorchester, rue	Deux-Montagnes, rue des	
Dorchester, rue	Mont-Joie, rue	<i>plus au Nord</i>

Règlements de la Ville de Bromont



Dorchester, rue	Mont-Joie, rue	<i>au Sud</i>
Dorion, rue de	Champlain, rue	
Dorion, rue de	Sherbrooke, rue de	
Drummond, rue de	Drummond, rue de	
Drummond, rue de	Montcalm, rue	
Dublin, rue de	Shannon, rue de	
Dunlavey, rue	Missisquoi, ch. de	<i>au Nord</i>
Dunlavey, rue	Missisquoi, ch. de	<i>au Sud</i>
Dunn, rue	Gaspé, ch. de	
Écureuils, rue des	Perdrix, rue des	<i>au Nord</i>
Écureuils, rue des	Perdrix, rue des	<i>au Sud</i>
Émeraude, rue de l'	Diamant, rue du	
Enright, rue	Irlandais, rue des	
Épinettes, rue des	Chênes, rue des	
Érables, rue des	Pierre-Laporte, rte	
Farr, ch.	Gaspé, ch. de	
Faubourg, rue du	Shefford, rue	
Faubourg, rue du	Loyalistes, carré des	Cyclistes, rue des
Faubourg, rue du	Loyalistes, carré des	Cyclistes, rue des
Forgeron, rue du	Patriotes, rue des	<i>au Nord</i>
Forgeron, rue du	Patriotes, rue des	<i>au Sud</i>
Fougères, rue des	Brousseau, rue	
Francois-1 ^{er} , rue	Couronne, rue de la	<i>à l'Est</i>
Francois-1 ^{er} , rue	Couronne, rue de la	<i>à l'Ouest</i>
Frontenac, rue	Gaspé, ch. de	
Frontenac, rue	Miltimore, ch.	
Gagné, rue	Grégoire, rue	<i>à l'Est</i>
Gagné, rue	Grégoire, rue	<i>à l'Ouest</i>
Gagnon, rue	Adamsville, ch. d'	
Gare, rue de la	Champêtre, rue	
Gare, rue de la	Rive-Droite, rue de la	
Gatineau, rue de	Verchères, rue des	
George-Adams, rue	près de la génératrice	
George-Adams, rue	à l'Est du #35 George-Adams	
George-Adams, rue	à l'Ouest du #77 George-Adams	
Golfeuses, rue des	Cyclistes, rue des	
Golfeuses, rue des	Shefford, rue	
Granby, ch. de	Pierre-Laporte, rte	
Grégoire, rue	139, route	<i>à l'Est</i>
Grégoire, rue	139, route	<i>à l'Ouest</i>
Grégoire, rue	Adamsville, ch. d'	
Grenon, rue	Choinière, rue	
Hayes, rue	Lotbinière, rue de	
Henri-IV, rue	Couronne, rue de la	
Hirondelles, rue des	Chevreuil, rue du	
Huguette, rue	André, rue	
Huguette, rue	Maurice, rue	
Hull, rue de	Châteauguay, rue de	
Hull, rue de	Iberville, rue d'	
Huot, rue	139, route	
Huot, rue	Adamsville, ch. d'	
Iberville, rue d'	Chambly, rue de	
Innovation, boul. de l'	Aéroport, boul. de l'	
Innovation, boul. de l'	Montréal, boul. de	
Irlandais, rue des	Dunn, rue	<i>au Nord</i>
Irlandais, rue des	Dunn, rue	<i>au Sud</i>
Irlandais, rue des	Frontenac, rue	
Irlandais, rue des	Missisquoi, ch. de	
Jacques-Cartier, rue	Shefford, rue	
Jeanne-Mance, rue de	Louis-Hébert, rue de	
Joliette, rue de	Bromont, boul. de	<i>à l'Est</i>

Règlements de la Ville de Bromont

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Joliette, rue de	Bromont, boul. de	à l'Ouest
Joliette, rue de	Joliette, rue de	
Jones, rue	Côte-Est, rue de la	
Lac-Gale, ch. du	Gaspé, ch. de	
La Mitis, rue de	Bromont, boul. de	
Lapointe, ch.	Lotbinière, ch. de	
Lapointe, ch.	Jeanne-Mance, rue de	
Laprairie, ch.	Missisquoi, ch. de	au Nord
Laprairie, ch.	Missisquoi, ch. de	au Sud
L'Assomption, ch. de	Lotbinière, ch. de	
Laura, rue	André, rue	
Lauriers, rue des	Lac-Gale, ch. du	
Laval, rue de	Champlain, rue	
Laviolette, rue de	Champlain, rue	
Laviolette, rue de	Windsor, rue de	
Lawrence, rue	Huntington, ch.	
Lawrence, rue	Knowlton, rue	au Nord
Lawrence, rue	Knowlton, rue	au Sud
Legault, rue	Bromont, boul. de	
Lévis, rue de	Champlain, rue	
Lilas, rue des	Gaspé, ch. de	
L'Islet, rue de	Deux-Montagnes, rue des	
Lotbinière, ch. de	241, rte	
Louis-Hébert, rue de	Lapointe, ch.	
Louis-Philippe-1 ^{er} , rue	Couronne, rue de la	
Louis-XIV, rue	Couronne, rue de la	à l'Est
Louis-XIV, rue	Couronne, rue de la	à l'Ouest
Luc-Marchessault, rue	Marcel-R. -Bergeron, rue	au Nord
Luc-Marchessault, rue	Marcel-R. -Bergeron, rue	au Sud
Madeleine, rue	André, rue	
Madeleine, rue	Maurice, rue	au Nord
Madeleine, rue	Maurice, rue	au Sud
Madeleine, rue	Huguette, rue	
Magenta, ch.	Adamsville, ch. d'	à l'Est
Magenta, ch.	Adamsville, ch. d'	à l'Ouest
Magenta, ch.	139, rte	à l'Est
Magenta, ch.	139, rte	à l'Ouest
Magog, ch. de	Gaspé, ch. de	
Magog, ch. de	Pierre-Laporte, rte	
Maniolas, rue des	Yamaska, rue de	
Maquignon, rue du	Patriotes, rue des	au Nord
Maquignon, rue du	Patriotes, rue des	au Sud
Marcel-R. -Bergeron, rue	Compton, ch.	
Marie-Victorin, rue	Lapointe, ch.	
Marisol, rue	Lotbinière, ch. de	
Martin, rue	Adamsville, ch. d'	au Nord
Martin, rue	Adamsville, ch. d'	au Sud
Martin, rue	Huot, rue	au Nord
Matane, rue	Montmorency, rue de	
Matane, rue	Sherbrooke, rue de	
Matapédia, ch. de	Lotbinière, ch. de	
Matapédia, ch. de	Voie ferrée	
Matapédia, ch. de	Voie ferrée	
Maurice, rue	André, rue	
McMahon, rue	O'Connor, rue	
Mégantic, rue de	Chambly, rue de	
Mégantic, rue de	Iberville, rue d'	
Mélèzes, rue des	Érables, rue des	
Mélèzes, rue des	Pierre-Laporte, rte	
Mercier, rue	Deux-Montagnes, rue des	
Mésanges, rue des	Perdrix, rue des	

Règlements de la Ville de Bromont



Messier, rue	Adamsville, ch. d'	
Meunier, rue du	Charpentier, rue du	<i>au Nord</i>
Meunier, rue du	Charpentier, rue du	<i>au Sud</i>
Miltimore, ch.	Gaspé, ch. de	
Missisquoi, ch. de	Gaspé, ch. de	
Mont-Aki, rue du	Gaspé, ch. de	
Mont-Gale, rue du	Hêtres, rue des	
Mont-Gale, rue du	Pierre-Laporte, rte	
Mont-Joie, rue	Dorchester, rue	
Montcalm, rue	Deux-Montagnes, rue des	
Montcalm, rue	Stanstead, rue de	
Montmorency, rue de	Champlain, rue	
Montmorency, rue de	Montmorency, rue de	
Montmorency, rue de	Sherbrooke, rue de	
Montmorency, rue de	Coin Auberge Bromont	
Montréal, boul. de	Innovation, boul. de l'	
Montréal, boul. de	Pierre-Laporte, rte	
Montréal, ch. de	Adamsville, ch. d'	
Montréal, rue	Bromont, boul. de	
Montréal, rue	Gaspé, ch. de	
Morilles, rue des	Coprins, rue des	
Mouettes, rue des	Perdrix, rue des	
Mouettes, rue des	Ruisseau, rue du	
Nelligan, rue	Deux-Montagnes, rue des	
Nicolet, rue de	Champlain, rue	
Nicolet, rue de	Charlevoix, rue de	
O'Connor, rue	Irlandais, rue des	
Pacifique Est, rue du	Carrières, ch. des	
Pacifiques Ouest, rue du	Shefford, rue	
Pacifiques Ouest, rue du	Stationnement Mont-Oak	
Papillons, rue des	Perdrix, rue des	
Papineau, rue de	Stanstead, rue de	
Papineau, rue de	Bromont, boul. de	
Paquette, ch.	Adamsville, ch. d'	
Parc, rue du	Champêtre, rue	
Parc, rue du	Rive-Droite, rue de la	
Patenaude, rue	Magenta, ch.	
Patriotes, rue des	Compton, ch.	
Patriotes, rue des	Maquignon, rue du	
Patriotes, rue des	Shefford, rue	
Pentes, rue des	Champlain, rue	
Perdrix, rue des	Bosquet, rue du	
Perdrix, rue des	Frontenac, rue	
Perdrix, rue des	Miltimore, rue	
Perreault, ch.	Adamsville, ch. d'	
Perreault, ch.	Montréal, ch. de	
Pins, rue des	Granby, ch. de	
Plaines, rue des	Mélèzes, rue des	
Pommiers, rue des	Amélanchiers, rue des	
Pontiac, rue de	Champlain, rue	
Pontiac, rue de	Sherbrooke, rue de	
Prés, rue des	Colline, rue de la	
Québec, rue de	Saguenay, rue du	<i>à l'Est</i>
Quinlan, rue	Lac-Gale, ch. du	
Racine, ch.	Adamsville, ch. d'	
Racine, ch.	Pierre-Laporte, rte	
Randonneurs, rue des	Golfeuses, rue des	
Rigole, rue de la	Verrières, rue des	
Rivière, rue de la	Pierre-Laporte, rte	
Rive-Droite, rue de la	Carrefour, boul. du	
Roberts, rue	Sheffington, rue de	

Règlements de la Ville de Bromont



Roberval, rue de	Québec, rue de	
Roberval, rue de	Papineau, rue de	
Rocher, rue du	Frontenac, rue	
Rocher, rue du	Horizon, rue de l'	
Ronalds, rue	Aéroport, boul. de l'	
Rubis, rue du	Diamant, rue du	
Ruisseau, rue du	Frontenac, rue	
Ruisseau, rue du	Mouettes, rue des	
Rumsby, ch.	Iron Hill, ch. d'	
Saguenay, rue du	Champlain, rue	
Saguenay, rue du	Verchères, rue des	
Saint-Bruno, rue de	Saguenay, rue du	
Saint-Bruno, rue de	Champlain, rue	
Saint-Denis, rue	Bromont, boul. de	
Saint-Denis, rue	Lafontaine, rue	
Saint-Hubert, rue de	Lafontaine, rue	
Saint-Lambert, rue de	Saguenay, rue du	<i>au Nord</i>
Saint-Lambert, rue de	Saguenay, rue du	<i>au Sud</i>
Saint-Martin, rue	Carrefour, boul. du	
Saint-Patrick, rue	Irlandais, rue des	
Saint-Rémi, rue de	Frontenac, rue de	
Salaberry, ch.	Aéroport, boul. de l'	
Saphir, rue du	Diamant, rue du	
Saphir, rue du	Émeraude, rue de l'	
Shannon, rue de	Irlandais, rue des	
Sheffington, rue de	Lotbinière, ch. de	
Shefford, rue	Pierre-Laporte, rte	
Shefford, rue (petite)	Shefford, rue	
Sherbrooke, rue de	Bromont, boul. de	
Sherbrooke, rue de	Pontiac, rue de	
Sherbrooke, rue de	Montmorency, rue de	
Skieurs, rue des	Golfeuses, rue des	
Skieurs, rue des	Skieurs, rue des	
Skieurs, rue des	Skieurs, rue des	<i>à l'Est</i>
Skieurs, rue des	Shefford, rue	<i>à l'Ouest</i>
Smith, rue	Coveduck, ch.	
Soeurs-de-St-Joseph, rue	Marcel-R. -Bergeron, rue	
Sorbiers, rue des	Amandiers, rue des	
Sorel, rue de	Québec, rue de	
Sorel, rue de	Roberval, rue de	
Source, rue de la	Pierre-Laporte, rte	
Stanstead, rue de	Champlain, rue	
Stanstead, rue de	Huntington, ch.	
Tourterelles, rue des	Perdrix, rue des	
Unifix, rue	Innovation, boul. de l'	
Vaudreuil, rue de	Bromont, boul. de	
Verchères, rue de	Bromont, boul. de	
Verchères, rue de	Papineau, rue de	
Verrières, rue des	Pierre-Laporte, rte	
Verrières, rue des	Source, rue de la	
Violoneux, rue du	Bourgmaster, rue du	
Violoneux, rue du	Compton, ch.	
Windsor, rue de	Sherbrooke, rue de	
Wolfe, rue de	Bonaventure, rue de	
Yamaska, rue de	Gaspé, ch. de	



ANNEXE D

Sens unique



Intersections

241, rte	Accès <i>Bromont, boul. de</i>	<i>Direction nord</i>
Aéroport, boul. de l'	Accès et sortie <i>Pierre-Laporte, rte</i>	<i>Direction E et O</i>
Bourgmestre, rue du	Accès et sortie <i>Patriotes, rue des</i>	<i>Direction E et O</i>
Bourgmestre, rue du	Accès et sortie <i>Charpentier, rue du</i>	<i>Direction N et O</i>
Bromont, boul. de	<i>Entre Bleury, rue et autoroute 10</i>	<i>Direction nord</i>
Bromont, boul. de	<i>Entre autoroute 10 et Bleury, rue</i>	<i>Direction sud</i>
Bromont, boul. de	<i>Entre Sherbrooke, rue de et Joliette, rue de</i>	<i>Direction est</i>
Bromont, boul. de	<i>Entre Joliette, rue de et Sherbrooke, rue de</i>	<i>Direction ouest</i>
Bromont, boul. de	Sortie IGA	<i>Direction nord</i>
Bromont, boul. de	Accès et sortie Autoroute 10	<i>Direction est</i>
Bromont, boul. de	<i>Entre Bleury, rue et Autoroute 10</i>	<i>Direction nord</i>
Bromont, boul. de	<i>Entre Autoroute 10 et Bleury, rue</i>	<i>Direction sud</i>
Bromont, boul. de	Sortie du Bureau d'accueil touristique	<i>Direction sud</i>
Champlain, rue	Rond-point devant le stationnement de SkiBromont	-
Drummond, rue de	Rond-point (haut)	-
Drummond, rue de	Rond-point (bas)	-
Forgeron, rue du	Accès et sortie <i>Patriotes, rue des</i> intersection sud	<i>Direction E et O</i>
Forgeron, rue du	Accès et sortie <i>Patriotes, rue des</i> intersection nord	<i>Direction N et S</i>
François-1 ^{er} , rue	Accès et sortie <i>Couronne, rue de la</i> intersection ouest	<i>Direction ouest</i>
Gare, rue de la	<i>entre Place Champêtre, rue de la et Rive-Droite, rue de la</i>	<i>Direction sud</i>
George-Adams, rue	Dans la boucle seulement	
Hôtel-de-Ville, av. de l'	<i>Entre Bromont, boul. de et l'entrée du poste de police</i>	<i>Direction est</i>
Hôtel-de-Ville, av. de l'	<i>Entre l'entrée du poste de police et Bromont, boul. de</i>	<i>Direction ouest</i>
Innovation, boul. de l'	Accès à <i>Montréal, boul. de</i>	<i>Direction est</i>
Legault, rue		<i>Direction S-E</i>
Louis-XIV, rue	Accès et sortie <i>Couronne, rue de la</i> intersection ouest	<i>Direction E et O</i>
Louis-XIV, rue	Accès et sortie <i>Couronne, rue de la</i> intersection est	<i>Direction E et O</i>
Martin, rue	<i>entre Adamsville, ch. d' et Huot, rue</i>	<i>Direction sud</i>
Montréal, boul. de	Accès et sortie <i>Pierre-Laporte, rte</i>	<i>Direction E et O</i>
Patriotes, rue des	Accès et sortie <i>Maquignon, rue du</i> intersection sud	<i>Direction E et O</i>

Règlements de la Ville de Bromont



Patriotes, rue des	Accès et sortie <i>Maquignon, rue du</i> intersection nord	<i>Direction N et S</i>
Pierre-Bellefleur, rue		<i>Direction ouest</i>
Place Champêtre, rue de la		<i>Direction ouest</i>
Rive-Droite, rue de la		<i>Direction est</i>
Rouville, rue de	Rond-point	-
Saint-Martin, rue		<i>Direction ouest</i>



ANNEXE H

Interdiction de stationner



Rues

Adamsville, ch. d'	Entre débarcadère et <i>Brousseau, rue</i>	Côté ouest
Adamsville, ch. d'	De 7h30 à 16h00 au débarcadère de l'école St-Vincent-Ferrier	
Adamsville, ch. d'	Devant #120 Adamsville, ch. d'	Côté est
Adamsville, ch. d'	Stationnement débarcadère maximum 5 min devant le #127 rue d'Adamsville;	
Adamsville, ch. d'	Interdiction de stationner sur la rue d'Adamsville entre le #127 rue d'Adamsville et la rue Brousseau;	
Bagot, rue de	Entre <i>Stanstead, rue</i> et rond-point	Côté nord-est
Bagot, rue de	Dans le rond-point	
Bleury, rue	22 m à partir du coin <i>Bromont, boul. de</i>	Côté sud
Bosquet, rue du	Interdiction de stationner dans le cul-de-sac de la rue du Bosquet	Deux côtés
Bosquet, rue du	À partir d'une distance de 10 mètres de l'entrée charretière de l'adresse #4 jusqu'au cul-de-sac	Côté est
Bromont, boul. de	Entre <i>Shefford, rue</i> et <i>Papineau, rue de</i>	Deux côtés
Brousseau, rue	Sur une distance de 5 mètres de chaque côté de la traverse piétonnière	Deux côtés
Buck, rue	Entre <i>Dunlavy, rue</i> et cul-de-sac	Deux côtés
Carrefour, boul. du	Près <i>Bromont, boul. de</i> : interdiction stationner dans les rues	-
Carrières, ch. Des	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Deux côtés
Carrières, ch. des	Entre le parc à chien et la voie ferrée	Deux côtés
Champlain, rue	Entre Château Bromont et <i>Lévis, rue de</i>	Deux côtés
Champlain, rue	15 mètres de chaque côté de l'intersection avec <i>Laviolette, rue de</i>	Côté ouest
Charlevoix, rue de	Entre <i>Nicolet, rue</i> et la fin du cul-de-sac	Côté est
Charlevoix, rue de	Entre <i>Nicolet, rue</i> et <i>Champlain, rue</i> du 15 décembre au 15 mars	Côté est
Charlevoix, rue de	10m de chaque côté du stationnement pour détenteurs de vignettes FSA	Côté ouest
Châteauguay, rue de	Entre <i>Gaspé, ch. de</i> et <i>Champlain, rue</i>	Deux côtés
Chênes, rue des	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Deux côtés
Chênes, rue des	Entre #75 <i>Chênes, rue des</i> et cul-de-sac	Côté est
Cleary, rue	Sur 100m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Côté sud
Compton, ch.	Entre #100 <i>Compton, ch.</i> et <i>Shefford, rue</i>	Deux côtés

Règlements de la Ville de Bromont



Côte-Est, rue de la	Dans le cul-de-sac	
Cyclistes, rue des	Entre 348 Cyclistes, rue des et Faubourg, rue du	Deux côtés
Diligences, ch. des	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Côté nord
Diligences, ch. des	Entre Gaspé, ch. de et cul-de-sac	Côté sud
Diligences, ch. des	Entre Cul-de-sac et bureau de vente	Côté nord
Domingue, rue	Dans le cul-de-sac	
Deux-Montagnes, rue des	À l'ouest de l'intersection de la rue Chapleau	Adresse civique impaire
Deux-Montagnes, rue des	À l'ouest de l'intersection de la rue Chapleau du 15 décembre au 15 mars sauf détenteur de vignette valide hors des opérations de déneigement	Adresse civique paire
Doonan, rue	Dans le cul-de-sac	
Dorchester, rue	Sur une distance de 100m de chaque côté de l'accès au ski situé entre les numéros civiques 201 et 205, rue Dorchester	Côté nord
Dorchester, rue	Entre Deux-Montagnes, rue des et Mont-joie, rue	Côté sud
Dorion, rue	Entre Champlain, rue et #243 Dorion, rue de	Côté sud
Drummond, rue de	Entre Montcalm, rue et rond-point	Deux côtés
Dublin, rue de	Sur 100m au nord de l'intersection avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Deux côtés
Dublin, rue de	Dans le cul-de-sac	
Dunlavey, rue	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Côté nord
Dunlavey, rue	Entre #740 Dunlavey, rue et cul-de-sac	Côté sud
Dunn, rue	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Deux côtés
Enright, rue	Dans le cul-de-sac	
Érables, rue des	Dans le cul-de-sac	
Faubourg, rue du	Entre Shefford, rue et Loyalistes, carré des	Deux côtés
Faubourg, rue du	Entre Loyalistes, carré des et cul-de sac	Deux côtés
Frontenac, rue	Entre Gaspé, ch. de et Rocher, rue du	Deux côtés
Gagnon, rue	Entre Adamsville, ch. d' et cul-de-sac	Côté nord
Gaspé, ch. de	Entre Shefford, rue et voie ferrée	Côté ouest
Gaspé, ch. de	Devant Centre Équestre jusqu'à Lac-Gale, ch. du	Deux côtés
Gaspé, ch. de	À 110 mètres de la rue Shefford sur une distance de 50m.	Côté est
Gaspé, ch. de	À 15 mètres au sud de l'entrés Nord du débarcadère des autobus sur 50 mètres, zone débarcadère, 10 minutes, 7h-18h, Lun-Ven, Septembre-Juin	Côté est
Gaspé, ch. de	Entre Pierre-Bellefleur, rue de et Montréal, rue de	Côté est
Huntington, ch.	Devant stationnement P5 Skibromont Entre Deux-Montagnes, rue des et la limite municipale	Côté ouest

Règlements de la Ville de Bromont



Huntington, ch.	Sur une distance de 5 mètres de chaque côté des entrées charretières des adresses 475, 501, 515	Côté est
Huntington, ch.	Entre la limite municipale et Deux-Montagnes, rue des lorsque les panneaux sont visibles	Côté est
Irlandais, rue des	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Deux côtés
Irlandais, ch. des	Entre Missisquoi, ch. de et Saint-Patrick, rue, du 15 décembre au 15 mars	Côté nord
Jacques-Cartier, rue	Entre Shefford, rue et cul-de-sac	Deux côtés
John-Savage, rue	Entre Montréal, rue de et #35 John-Savage, rue	Côté est
John-Savage, rue	Devant aréna : Stationnement maximum 10 minutes	Côté ouest
John-Savage, rue	Entre Shefford, rue et aréna	Côté ouest
Jones, rue	Dans le cul-de-sac	
Knowlton, rue	Sur 100m à l'est de l'intersection nord avec le sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Côté nord
Knowlton, rue	Entre Lawrence, rue et le cul-de-sac	Côté sud
Knowlton, rue	Dans le cul-de-sac	
Lac-Gale, ch. du	Entre Gaspé, ch. de et Lauriers, rue des	Deux côtés
Lac-Gale, ch. du	Entre Quinlan, rue et Gaspé, ch. de	Côté ouest
Lac-Gale, ch. du	Sur 100m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 19h00 à 6h00	Deux côtés
Lafontaine, rue	Entre Bleury, rue et Saint-Hubert, rue de	Côté est
Lafontaine, rue	Entre Saint-Denis, rue et Bleury, rue	Côté ouest
La Mitis, rue de	Sur 100m de chaque côté de l'accès au stationnement pour le sentier Vanille, de 21h00 à 6h00	
La Mitis, rue de	Dans le stationnement donnant accès au sentier Vanille, de 21h00 à 6h00	
Lauriers, rue	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Deux côtés
Lévis, rue de	Entre Champlain, rue et cul-de-sac	Deux-côtés
Lilas, rue des	Entre #10 Lilas, rue des et #258 Amélanchiers, rue des	Côté nord
Lilas, rue des	Entre #258 Amélanchiers, rue des et #10 Lilas, rue des	Côté sud
Loyalistes, carré des	Entre Faubourg, rue du et le #8 Loyalistes, carré des, sur une distance de ± 30 mètres linéaires	Côté adresses civiques paires
Loyalistes, carré des	Entre #44 Loyalistes, carré des et la fin de la première courbe	Côté adresses civiques paires
Loyalistes, carré des	Entre le #70 Loyalistes, carré des et le #80 Loyalistes, carré des	Côté adresses civiques paires
Loyalistes, carré des	Sur la pleine longueur de la rue	Côté adresses civiques impaires
Luc-Marchessault, rue	Au complet	Côté nord-est
Marcel-R.-Bergeron, rue	À 80 mètres linéaires depuis Sœurs-de-Saint-Joseph, rue des, sur une distance de ±60 mètres linéaires. Le stationnement est ensuite autorisé sur	Côté adresses civic impaires

Règlements de la Ville de Bromont



	une distance de ± 60 mètres linéaires puis à nouveau interdit sur une distance de ± 90 mètres linéaires.	
Marcel-R.-Bergeron, rue	Entre <i>Shefford, rue</i> et l'entrée la plus au Nord de <i>Luc-Marchessault, rue</i>	Côté adresses civiques paires
Matapédia, ch. de	Entre la voie ferrée et le pont	Deux côtés
McMahon, rue	Dans le cul-de-sac	
Mercier, rue de	Entre <i>Chapleau, rue</i> et cul-de-sac	Côté ouest
Missisquoi, ch. de	Sur 100 mètres avant l'intersection du sentier M30 et sur 270 après l'intersection du sentier M30	Côté nord
Missisquoi, ch. de	Sur 100 mètres de chaque côté de l'intersection du sentier M30, de 21h00 à 6h00	Côté sud
Missisquoi, ch. de	Sur 100 mètres de chaque côté de l'intersection du sentier la Divine	Côté sud
Missisquoi, ch. de	Sur 100m de chaque côté des intersections du sentier la Divine, de 21h00 à 6h00	Côté nord
Missisquoi, ch. de	Près du cul-de-sac après <i>Irlandais, rue des</i>	Deux côtés
Missisquoi, ch. de	Depuis l'entrée du 240, <i>Missisquoi, ch. de</i> jusqu'à 100m avant l'accès au sentier M30, du 15 décembre au 15 mars	Côté nord
Mont-Joie, rue	Entre <i>Dorchester, rue</i> et <i>Dorchester, rue</i>	Côté sud
Montcalm, rue	Sur une distance de 100 mètres de chaque côté de l'accès au ski situé entre les numéros civiques 157 et 159	Deux côtés
Montmorency, rue de	Entre <i>Sherbrooke, rue de</i> et <i>Champlain, rue</i>	Côté sud
Montréal, rue de	Près <i>Bromont, boul. de</i>	Côté Nord
Montréal, rue de	Entre <i>Bromont, boul. de</i> et <i>John-Savage, rue</i>	Côté Sud
Nicolet, rue de	Lot 3 163 755, sauf détenteurs de vignette FSA	-
O'Connor, rue	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Deux côtés
O'Connor, rue	À l'exception de la section Entre <i>Cleary, rue</i> et cul-de-sac	Côté est
O'Connor, rue	Entre <i>Cleary, rue</i> et cul-de-sac	Côté est
O'Connor, rue	À partir de 90 m de l'intersection de la rue des Irlandais et se terminant à la jonction du sentier C6	Côté ouest
O'Connor, rue	Entre stationnement Ski Bromont et cul-de-sac	Côté ouest
Patriotes, rue des	Kiosque postal près Bourgmestre, rue du	Côté ouest
Patriotes, rue des	Entre Parc des Patriotes et #115 <i>Patriotes, rue des</i>	Côté ouest
Pentes, rue des	Entre <i>Champlain, rue</i> et cul-de-sac	Côté nord
Pentes, rue des	Débarcadère 15 minutes entre le débarcadère de Bromont, montagne d'expérience et le cul-de-sac	Côté sud
Pentes, rue des	Entre <i>Champlain, rue</i> et débarcadère Bromont Montagnes d'Expérience	Côté sud
Pierre-Bellefleur, rue	Entre terrain de soccer et bibliothèque : maximum 5 minutes	Côté nord
Pierre-Bellefleur, rue	Devant l'entrée principale de l'école : 15 minutes	Côté nord
Pierre-Bellefleur, rue	Devant l'école de la Chantignole : Handicapé	Côté nord

Règlements de la Ville de Bromont



Pierre-Bellefleur, rue	Zone débarcadère devant l'école – stationnement 5 minutes	Côté nord
Pierre-Bellefleur, rue	Devant la bibliothèque – stationnement réservé à la bibliothèque	Coté nord
Pontiac, rue de	Entre <i>Sherbrooke, rue de</i> et #80 <i>Pontiac, rue de</i>	Deux côtés
Saint-Denis	Devant le Tim Horton : 15 déc. au 15 mars	Côté nord
Saint-Martin, rue	Près <i>Bromont, boul. de</i> : interdiction stationner dans les rues	-
Randonneurs, rue des	Depuis 1159 Randonneurs, rue des, sur une distance de 125 m, entre 6h00 et 9h00 du lundi au vendredi	Deux côtés
Rouville, rue de	Entre <i>Montcalm, rue</i> et #113 <i>Rouville, rue de</i>	Deux côtés
Rubis, rue du	Entre intersection <i>Diamant, rue du</i> et le cul-de-sac	Côté est
Rubis, rue du	Dans le rond-point	
Saint-Rémi, rue	Entre <i>Frontenac, rue</i> et #7 <i>Saint-Rémi, rue</i>	
Saxby Sud, ch.	Entre rond-point et piste cyclable Estriade	Côté est
Shannon, rue de	Sur 100 m de chaque côté des intersections avec un sentier du Parc des Sommets, de 21h00 à 6h00	Deux côtés
Shannon, rue de	Dans le cul-de-sac	
Shefford, rue	Entre <i>Bromont, boul. de</i> et <i>Legault, rue</i>	Côté sud
Shefford, rue	Entre <i>Legault, rue</i> et <i>John-Savage, rue</i> : 2 heures maximum	Côté sud
Shefford, rue	Entre <i>Bromont, boul. de</i> et <i>Granby, ch. de</i>	Côté nord
Shefford, rue	Entre <i>John-Savage, rue</i> et #871 <i>Shefford, rue</i> : 2 heures maximum / 9h00 – 18h00	Côté sud
Shefford, rue	Entre <i>John-Savage, rue</i> et <i>Gaspé, ch. de</i> : stationnement maximum 20 minutes dans les zones de cueillette-débarcadères identifiées comme telles	Côté sud
Sherbrooke, rue de	Entre <i>Matane, rue</i> et <i>Pontiac, rue de</i>	Deux côtés
Sherbrooke, rue de	Entre <i>Pontiac, rue de</i> et <i>Montmorency, rue de</i>	Côté est
Sherbrooke, rue de	Entre <i>Windsor, rue</i> et <i>Dorion, rue de</i>	Côté ouest
Sœurs-de-Saint-Joseph	Au complet : lun. Et merc. 6h-8h →	Deux côtés
Stanstead, rue de	Entre <i>Champlain, rue</i> et <i>Bagot, rue de</i>	Deux côtés
Stationnement Hôtel-de-Ville	Stationnement réservé aux employés municipaux (cases situé à l'ouest du stationnement) entre 6h00 et 18h00, du lundi au vendredi	
Violoneux, rue du	Entre <i>Compton, ch</i> et l'Aubergiste, rue de : 15 déc. au 15 mars	Côté nord
Violoneux, rue du	Entre #871 <i>Violoneux, rue du</i> et <i>Compton, ch</i> : 15 mars au 15 déc.	Côté sud
Windsor, rue de	Entre l'accès du Parc Windsor et <i>Laviolette, rue de</i>	Côté nord

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE I

Autres panneaux



Rues

Bromont, boul. de	Coin Bromont, boul. de et Bleury, rue	Interdiction virage à droite lumière rouge
Bromont, boul. de	Coin Bromont, boul. de et Accès autoroute 10	Interdiction de demi-tour
Bromont, boul. de	Coin Bromont, boul. de et Saint-Hubert, rue de (coin sud)	Interdiction de demi-tour
Bromont, boul. de	Coin Bromont, boul. de et Saint-Hubert, rue de (coin nord)	Interdiction de demi-tour
Charlevoix, rue de		Entrée interdite excepté véhicule autorisé



**CERTIFICAT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-18-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À
LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

Avis de motion : **15 novembre 2021**

Adoption du règlement : **6 décembre 2021**

Avis public : **2021**

Entrée en vigueur : **2021**

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE